



INSTITUT DES FINANCES PUBLIQUES DU BURKINA

COMMUNIQUE

Le Directeur Général de l'Institut des Finances Publiques du Burkina (IFPB) a l'honneur d'informer les responsables des structures publiques, parapubliques et privées, des collectivités territoriales, des organismes nationaux et internationaux désirant inscrire des agents au titre de l'année scolaire 2026-2027, que le test de niveau d'entrée à l'IFPB, session de juin 2026, se déroulera le samedi 27 juin 2026 à partir de 7 heures 30 mn dans les locaux de l'établissement.

PUBLIC CIBLE

Agents des structures publiques, parapubliques et privées, des collectivités territoriales, des organismes nationaux et internationaux

CONDITIONS D'ACCES

CYCLE « A »

- ❖ **Filière Comptabilité, Fiscalité, Finances, Economie et développement**, être titulaire d'une licence LMD ou d'une maîtrise en droit ou en sciences économiques et de gestion, ou d'un diplôme du cycle « B » de l'ENAREF ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier de trois (03) ans d'expérience professionnelle ;
- ❖ **Filière aménagement du territoire et développement local**, être titulaire d'une licence LMD ou d'une maîtrise en sciences économiques et de gestion, en géographie, en sociologie, en aménagement du territoire ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier de trois (03) ans d'expérience professionnelle ;
- ❖ **Filière statistique et analyse du développement**,
 - ⇒ être de la catégorie B1 ou A2 ou A3 et être titulaire d'une licence LMD ou d'une maîtrise en sciences économiques et de gestion, en statistique ou tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier de trois (03) ans d'expérience professionnelle ;
 - ⇒ être de la catégorie B1 ou A2 ou A3 et être titulaire d'un baccalauréat série D ou C et justifier de cinq (05) ans d'expérience professionnelle ;

CYCLE « B »

- ❖ **Filière Comptabilité, Fiscalité, Finances**, être titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme du cycle « C » de l'ENAREF ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier de trois (03) ans d'expérience professionnelle ;
- ❖ **Filière Statistique**, être titulaire d'un baccalauréat série C, D ou E et justifier d'une expérience professionnelle de trois (03) ans dans le domaine de la statistique ;

CYCLE « C »

- ❖ **Filière Comptabilité, Fiscalité ou Finances**, être titulaire d'un Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier d'une ancienneté de cinq (05) ans.

Pour les candidats des collectivités territoriales

Les conditions de candidature et la composition des dossiers de candidature des candidats des collectivités territoriales sont celles édictées par les dispositions du **décret 2017-703/PRES/PM/MATD/MINEFID/MFPTPS du 2 août 2017** portant conditions d'organisation des examens professionnels et des concours de la fonction publique territoriale.

COMPOSITION DES DOSSIERS

- ⇒ une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs adressée à monsieur le Directeur Général de l'IFPB datée et signée du candidat et indiquant ses nom, prénom (s), son adresse e-mail, son numéro de téléphone, le cycle et l'option (Comptabilité, Finances, Fiscalité, Economie et développement, Aménagement du territoire et développement local et statistique) ;
- ⇒ la dernière situation administrative du candidat (public) ou le contrat d'embauche du Candidat du privé ;
- ⇒ une photocopie légalisée du diplôme requis (Licence LMD, Maitrise, BAC, BEPC, diplôme de l'ENAREF ou tout autre diplôme reconnu équivalent) ;
- ⇒ un extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif ;
- ⇒ un curriculum vitae ;
- ⇒ une lettre de recommandation de l'employeur ;
- ⇒ un relevé de compte individuel à jour délivré par la CNSS (Candidat du privé) ;
- ⇒ un engagement à payer les frais de scolarité dûment signé et certifié par une autorité compétente.

ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les épreuves suivantes en fonction de la filière et du cycle demandés :

Origine des candidats	Cycle	Types d'évaluation		Durée de l'épreuve (CG)	Durée de l'épreuve (ET)
		Culture générale (CG)	Epreuve technique (ET)		
Collectivités territoriales	A	Culture générale	Finances publiques (Comptabilité publique, législation financière, fiscalité)	2 heures	2 heures
	B	Culture générale	Finances publiques (Comptabilité publique, législation financière, fiscalité)	2 heures	2 heures
	C	Rédaction	Finances publiques (Comptabilité publique, législation financière, fiscalité)	2 heures	2 heures

Secteur privé (fiscalité, comptabilité, finances, économie et développement, aménagement du territoire, statistique)	A	Culture générale	Droit ou Economie ou Comptabilité générale	2 heures	2 heures
	B	Culture générale	Connaissances générales (Mathématiques et Français)	2 heures	2 heures
	C	Rédaction	Connaissances générales (Mathématiques et Français)	2 heures	2 heures
Etudiants candidats pour le cadastre	A	Culture générale	Cadastre (Mathématiques et des connaissances générales en économie et en droit)	2 heures	2 heures
	B	Culture générale	Connaissances générales en Mathématiques et Français	2 heures	2 heures
	C	Rédaction	Connaissances générales en Mathématiques et Français	2 heures	2 heures

DEPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers physiques de candidature seront reçus au Secrétariat de Madame la Directrice des Etudes et des Stages (DES) de l'IFPB tous les jours ouvrables de 7h30 à 15 heures.

Date limite du dépôt de candidature : **Vendredi 19 juin 2026**

NB : Les frais de dépôt de dossier s'élèvent à dix milles (10 000) FCFA (Payable à l'Agence Comptable de l'IFPB, sis au rez-de-chaussée).

Le test de niveau d'entrée à l'IFPB se déroulera le **samedi 27 juin 2026** à partir de **7 heures 30 mn** dans les locaux de l'établissement.

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute **note inférieure à 7/20 est éliminatoire**.

Pour toutes informations complémentaires, appeler l'un des numéros suivants :

Téléphone : (00226) 25 48 35 20

Mobile (WhatsApp) : 74 24 21 24 / 70 22 09 18 / 78 89 42 59

Ouagadougou, le

Le Directeur Général

06 MAI 2026



Barthélémy DABRE
Chevalier de l'Ordre National